

Département de Seine et Marne  
Commune d'Othis

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**Objet : Autorisation de stationnement d'un bus de l'initiative de la mission locale plaine de France sur le parking de l'Espace Balavoine à Othis le mercredi 25 septembre 2024.**

**Le Maire d'Othis,**

**VU** le Code de la voirie routière : Articles L.115-1 à L.116-8 et L.141.12 à L.141.12 à R.116.2 et R.141.12 à R.141.22 ;

**VU** la loi modifiée n° 82.213 du 2 mars 1992 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la demande de la mission locale plaine de France.

**VU** l'état des lieux ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La mission locale plaine de France est autorisée à stationner son bus sur le parking de l'Espace Balavoine à Othis, le mercredi 25 septembre 2024 de 9h à 19h.

**Article 2 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Aucun trouble ou dommage ne pourra notamment être causé aux installations déjà existantes, canalisations et tout autre ouvrage établis par l'administration, particuliers ou concessionnaire du public.

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit pour tout autre véhicule pendant toute la durée de l'opération de l'initiative.

**Article 4 :** Le présent arrêté est adressé à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Dammartin-en-Goële
- Le centre des Secours des Pompiers de Dammartin-en-Goële
- Police Municipale d'Othis
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- La mission locale plaine de France

qui sont chargés chacun en ce qui les concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Othis, le 07 août 2024*

**Jean Luc POLI**  
*Maire Adjoint délégué aux Travaux  
aux Bâtiments et Espaces Publics.*

